

Image not found or type unknown



Remboursement contrat entretien chaudiere

Par **mokatou**, le **29/12/2009** à **12:05**

Bonjour,
Pour notre ancien logement (maison en location), nous avons réglé un contrat d'entretien chaudière pour la période du 1/07/09 au 30/06/10. Or nous avons déménagé de ce logement le 30/09/09. Nous avons demandé à la Sté de gérance le remboursement au prorata de notre présence, soit 9/12e de 150 euros (montant du contrat d'entretien). Nous avons effectué la même chose à notre entrée dans les lieux et avons remboursé les anciens locataires.
Or il s'avère que la société d'entretien a fait payer les nouveaux locataires, la même somme (150 euros) pour la même période.
Nous avons donc demandé à cette sté de nous rembourser les 9 mois perçus 2 fois ; nous n'obtenons aucune réponse.
Cette société avait-elle le droit de percevoir 2 fois le règlement de ce contrat ?
Si non, comment obtenir un remboursement ?
Merci pour votre réponse.